



COVID 19

Toujours pas d'augmentation de salaire et une prime...

1. Point d'actualité sur l'épidémie COVID-19

Les dernières décisions ministérielles augmentent le nombre de masques alloués au personnel de l'Aide à Domicile. Les dotations passent de 9 masques à « **entre 10 et 15 masques** » par semaine et par salarié. Cette marge laisse à penser que la distribution et l'accès à ce matériel de protection essentiel ne seront pas identiques pour tous. Nous constatons que ce nombre est encore loin de pouvoir permettre de changer de masque à la fin de chaque intervention ! Concernant les autres équipements, les kits COVID sont trop peu disponibles et sont distribués au compte-goutte. Le retour à une activité « normale » et la reprise du transport des bénéficiaires (rendez-vous médicaux, courses) dans notre véhicule personnel posent la question de la désinfection avant et après son utilisation. Nous évoquons également la notion d'efficacité de cette désinfection. Du gel hydroalcoolique est donné, mais nous soulignons que le temps nécessaire à la désinfection n'est pas programmé dans nos plannings.

Nous parlons protection de la santé et les employeurs répondent, encore une fois, coût financier.

La fin d'approvisionnement des masques par les Agences Régionales de Santé a été annoncée pour le 31 aout. L'USB dit être en attente de précisions pour pouvoir constituer des stocks afin de pouvoir anticiper les besoins, dans le cas d'une éventuelle seconde vague épidémique. Les gants, quant à eux, commencent à devenir une denrée rare en certaines tailles, et les employeurs nous font part d'une augmentation importante du prix d'achat.

A l'issue de la dernière CPPNI, nous avons adressé un courrier paritaire à la Direction Générale du Travail. Dans ce courrier, les partenaires sociaux réclament une uniformisation de l'application de l'avis d'interprétation n° 41-2020 du 17 avril 2020. L'avis précise l'articulation entre les dispositions de notre accord de Branche sur les temps modulés et les dispositions d'activité partielle. Même s'il est sans réponse officielle à ce jour, les employeurs nous informent qu'ils ont appris que la DGT avait donné des consignes pour qu'il soit appliqué dans les départements.

FO déplore le manque d'uniformisation du chômage partiel qui crée des inégalités de traitement entre salariés. FO dénonce le manque de clarté qui a permis à certaines associations d'avoir recours à tout ce qu'il était possible de faire, entraînant ainsi certains salariés dans plus de précarité.

Concernant la prime COVID, le sujet est renvoyé par l'État aux décisions des Conseils Départementaux.

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI BAASSD
20 MAI 2020
& 11 JUIN 2020

Branche
Aide
Accompagnement Soins
Services
Domicile

Ordre du jour :

1. Actualité sur l'épidémie Covid-19
2. Régime de prévoyance
3. Politique salariale

Notre délégation constate que notre travail auprès des personnes âgées est jugé essentiel. En effet, les Aides à Domicile, font partie de la liste des personnels prioritaires fixée par l'État. Ainsi, d'un côté elles ont pu accéder au dispositif prévu pour faire garder leurs enfants et ainsi continuer de travailler. Mais de l'autre elles n'ont pas droit à la reconnaissance de leur travail ni à la reconnaissance des risques pris pour leur santé en cette période critique. **L'État ne veut pas prendre en charge le versement d'une prime et renvoie son versement à la discussion locale avec les Conseils Départementaux !!!**

Ce refus crée un sentiment d'injustice entre les professions jugées indispensables et il génère des inégalités de traitement entre les salariés. Pour notre délégation cela traduit, encore une fois, le mépris de l'État pour nos métiers de l'Aide à Domicile !!!

2. Point régime de prévoyance de la Branche

Dans le compte rendu précédent, nous vous informions que les assureurs avaient décidé de faire un geste commercial, pour le remboursement aux employeurs du maintien de salaire notamment pour les salariés en arrêt de travail pour garde d'enfants. Les partenaires sociaux sont toujours en attente de la confirmation écrite de cet engagement. Les employeurs tardent à trouver les modalités de prises en charge et à se faire rembourser malgré l'engagement des assureurs.

Nous signalons que les salariés sont parfois pénalisés par cette lenteur de mise en place. **Le dispositif du maintien de salaire, prévu par la convention collective, incombe aux employeurs et doit être réclamé par les salariés.**

3. Politique salariale

Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelle, concernant l'agrément de l'avenant 43-2020 portant sur les emplois et les rémunérations. Pas de retour non plus sur l'avenant 44-2020 augmentant la valeur du point à 5.50 €.

Notre délégation se demande si le professionnalisme des salariés, durant la crise sanitaire, pourra faire pencher la balance en faveur de l'agrément de ces avenants, ou si, au contraire, les salariés vont faire les frais de la crise financière.

Si nous nous appuyons sur la position prise, par l'État, sur la prime COVID pour notre secteur, nous ne pouvons qu'être très pessimistes quant à l'agrément des avenants 43-2020 et 44-2020

LA FNAS FO EXIGE ENCORE ET TOUJOURS DES MOYENS À LA HAUTEUR DES BESOINS POUR LA RECONNAISSANCE SALARIALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE !!!

Paris, 18 juin 2020

Pour la délégation FO : Geneviève DEBILLIERS, Isabelle KNOCKAERT, Isabelle ROUDIL.